

ELABORATION OU MISE A JOUR DE VOTRE DOCUMENT UNIQUE

Elaborer et suivre la démarche de prévention des risques dans son entreprise.

Fiche pédagogique mise à jour le 15 juin 2021.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir mettre en place une politique de management de la santé et de la sécurité au travail,
- Savoir intégrer dans cette politique l'environnement du poste de travail, les contraintes et les obligations réglementaires.

■ MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Exposé, Visionnage de films, exercices à partir de cas concrets et pratiques.

■ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances théoriques à l'aide d'un QCM et évaluation des savoir-faire à l'aide d'une mise en situation réelle sur site.

■ DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

■ DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

1- Présentation

- Enjeux de la prévention
- Responsabilités civiles et pénales.

2- L'Analyse

- Qu'est-ce que le Document unique et que doit-il contenir ?
- Comment analyser les risques professionnels ?
- Formaliser et suivre son Document Unique.

3- Les actions

- Planification des actions à mener
- Impliquer les collaborateurs
- Connaître les formations et contrôles réglementaires à réaliser
- Disposer d'une base de documents réglementaires personnalisables : livret d'accueil au poste, plan de prévention, règlement intérieur, affichage obligatoire, ...

4- Savoir présenter sa démarche et déléguer les actions

- Donner les outils et responsabiliser
- Communiquer autour de la prévention
- S'assurer des reporting et de la mise en œuvre.

5- Suivi

- Faire vivre et suivre sa démarche de prévention des risques.

6- Evaluation des connaissances



Public

Toute personne amenée à encadrer du personnel. Agents de maîtrise et encadrement technique.



Objectifs

- Acquérir les compétences nécessaires afin de savoir prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé et assurer la sécurité des travailleurs (Art L 4121-1 du Code du travail).



Durée

1 jour si société -10 salariés
2 jours si société de 10 à 20 salariés.
Au delà : nous consulter.



Lieu de stage

En entreprise.

Organisme de Formation

 **CAPICONSULT**
Vos risques professionnels sous contrôle